



## ABANDON DE POSTE

### Qu'est-ce qu'un abandon de poste ?

L'abandon de poste se manifeste par :

- une sortie du salarié non autorisée par l'employeur
- ou des absences injustifiées ou répétées pendant les heures de travail.

### Un salarié ne se présente plus sur son lieu de travail sans explication, est-il démissionnaire ?

Le salarié n'est pas démissionnaire dans la mesure où il n'a pas indiqué clairement son intention de quitter l'entreprise.

### Que faire en cas d'abandon de poste ?

Après avoir essayé de joindre son employé (ou ses proches) par téléphone, l'employeur doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception afin de connaître les motifs des absences et le mettre en demeure de réintégrer son poste.

Après une éventuelle relance, si l'absence reste injustifiée on peut considérer qu'il s'agit d'un abandon de poste et envisager un licenciement.

**Article Extrait de Synthèse d'experts – Echo publishing – [www.Service-public.fr](http://www.Service-public.fr)**

Pour information. Merci de votre confiance

*Ce bulletin d'information est général. Si vous êtes concernés ou intéressés, merci de nous contacter pour plus de précisions.*

#### Carcassonne

Z.I La Bouriette 205BdGayLussac  
11000 CARCASSONNE  
Tél 04 68 72 33 83 - 04 68 25 52 57  
Mail : [cgme@cgmesud.fr](mailto:cgme@cgmesud.fr)

#### Toulouse

1 Rue des frères Peugeot  
31130 BALMA  
Tél 05 61 99 55 55  
Mail: [contact@moll-expert.com](mailto:contact@moll-expert.com)